



UNIVERSITÉ
LAVAL

Comité sur la santé et la sécurité au travail
dans les animaleries

Plan particulier d'intervention

Objet : Évacuation de l'animalerie	Numéro : SST-4
Portée : Ceci est une directive du Comité sur la santé et la sécurité au travail (SST) dans les animaleries à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparé par : Groupe de travail – plan de mesures d'urgence	Date : 13 octobre 2015
Approuvé par : Comité sur la SST dans les animaleries	Date : 4 novembre 2015
But : Décrire la procédure à suivre avec les animaux lors de manipulations, lors d'anesthésie et de chirurgie lorsqu'une alarme d'incendie est déclenchée.	Version 1

Généralités

- Lorsque le signal d'évacuation est activé, tous les usagers de l'animalerie doivent cesser immédiatement leurs activités et sortir du bâtiment, selon les plans d'évacuation en vigueur. **La priorité demeure en tout temps les vies HUMAINES.**
- Les animaux doivent demeurer dans l'animalerie. Ils seront secourus dans un deuxième temps, s'il est possible de le faire.
- Chaque animalerie doit avoir son propre plan particulier d'intervention pour l'évacuation.

Procédures

Animal en cours de manipulations

Rongeurs/lapins/furet/poisson/grenouille

- Replacer l'animal dans sa cage (d'hébergement ou de transport).
- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

Chien/chat/porc/petits ruminants

- Replacer l'animal dans son enclos (ou cage de transport) **SI POSSIBLE.**
- S'il était trop long de replacer l'animal dans son enclos, le laisser en liberté et refermer la porte derrière soi.

- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

PNH

- Replacer l'animal dans sa cage (d'hébergement ou de transport) **SI POSSIBLE**.
- Si l'animal est sur un appareil de contention et qu'il était trop long de le replacer dans sa cage, le laisser dans l'appareil de contention et refermer la porte derrière soi.
- Retirer l'EPI en sortant du secteur.
- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

NC2

- Replacer l'animal dans sa cage (d'hébergement ou de transport).
- Retirer l'EPI en sortant du secteur NC2.
- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

Locaux hors animalerie

- Replacer l'animal dans sa cage (d'hébergement ou de transport).
- Sortir du local rapidement, mais calmement.

Animal sous anesthésie seulement

- Si anesthésie au gaz, **FERMER L'OXYGÈNE**.
- Replacer l'animal dans sa cage (d'hébergement ou de transport) pour qu'il s'y réveille.
- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

Animal en chirurgie

- Si possible, le responsable de l'animalerie devrait valider avec le service de sécurité avant de devoir euthanasier un animal pour évacuer (cascade d'appels).

Chirurgie mineure

ex. petite ouverture cutanée, plaie qui ne met pas en péril la vie de l'animal si elle n'est pas refermée dans l'immédiat

- Si avertissement préalable (préalarme, code rouge, message du superviseur), voir si la fermeture de la plaie peut se faire rapidement.
- Lorsque le signal d'évacuation est donné, **FERMER L'OXYGÈNE**, si applicable.

- Replacer l'animal dans sa cage (d'hébergement ou de transport) pour qu'il s'y réveille, ou le laisser sur l'appareil de contention (ex. chaise de contention).
- Fermer la porte du secteur de chirurgie et sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

Chirurgie majeure – grandes espèces de laboratoire (technicien en santé animale de l'animalerie)

ex. ouverture d'une cavité (thoracique, abdominale, crânienne) qui met en péril la vie de l'animal si elle n'est pas refermée dans l'immédiat.

Grandes espèces de laboratoire : chiens, chats, furets, lapins, porcs, petits ruminants et primates non-humains.

- Avant de commencer toute procédure chirurgicale, sortir une bouteille contenant une quantité suffisante d'Euthanyl du coffre-fort (avec une seringue de volume adéquat et une aiguille du plus gros calibre disponible, emballées) afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'évacuation. Conserver la bouteille et la seringue à proximité, mais à l'abri des regards, pour toute la durée de la procédure.
- Lorsque le signal d'évacuation est donné, **FERMER L'OXYGÈNE**.
- Administrer par voie intraveineuse ou intracardiaque une dose de 120 mg/kg de pentobarbital sodique (0,5 ml/kg d'Euthanyl) à l'animal pour l'euthanasier.
- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.

Chirurgie majeure – autres espèces

- Lorsque le signal d'évacuation est activé, **FERMER L'OXYGÈNE**, si applicable.
- Procéder à une dislocation cervicale, à la section d'un vaisseau sanguin majeur ou à la décapitation pour provoquer la mort rapide de l'animal.
- Sortir de l'animalerie rapidement, mais calmement.